



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION GRATUITEMENT AVEC LE LYCEE
PROFESSIONNEL JEAN-MOULIN REPRESENTE
PAR MONSIEUR JEAN-MARIE POLI DE LA
SALLE POLYVALENTE AU CARRE**

**DÉCISION N° AU-19-095
EN DATE DU 08 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-Marie POLI, proviseur du lycée professionnel Jean-Moulin, de mettre à disposition de cet établissement scolaire une salle municipale afin d'y assurer un parcours pédagogique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités de cette mise à disposition ;

D É C I D E

DE METTRE gratuitement à la disposition de l'Etablissement scolaire Jean-Moulin, domicilié au 8, rue du Docteur Lebel (94300 Vincennes), représentée par Monsieur Jean-Marie POLI, la salle polyvalente au Carré (1, rue de l'égalité) pour l'organisation d'ateliers pédagogiques. Ceux-ci se dérouleront les mardis 2, 9 et 16 avril 2019 de 15h à 17h.

DE SIGNER une convention pour cette mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ